

CONTRAT DE LOCATION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Numéro du vélo :

Entre l'Agence Lozérienne de la Mobilité (ALM), 8 rue pont Notre Dame 48000 Mende,

Et :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. portable/fixe :

Courriel :

Durée de la location (cocher la case correspondante) :

..... semaine(s) : €

1 mois : 90 €

Location du :/...../..... au/...../..... deh..... àh.....

Documents nécessaires à la location :

- Pièce d'identité de l'emprunteur (CNI, permis de conduire, carte de séjour, passeport)
- Attestation de responsabilité civile
- Justificatif de domicile
- Règlement correspondant à la durée de la location (chèque ou espèces)
- Dépôt de garantie de 950 euros
- Adhésion à l'ALM
- Conditions générales de location signées

Je soussigné·e, M/Mme, certifie exacts les renseignements indiqués ci-dessus et certifie avoir pris connaissance des conditions générales de location jointes et les accepter en totalité.

Fait à Mende, le/...../.....

Signature locataire :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature ALM :

Le directeur

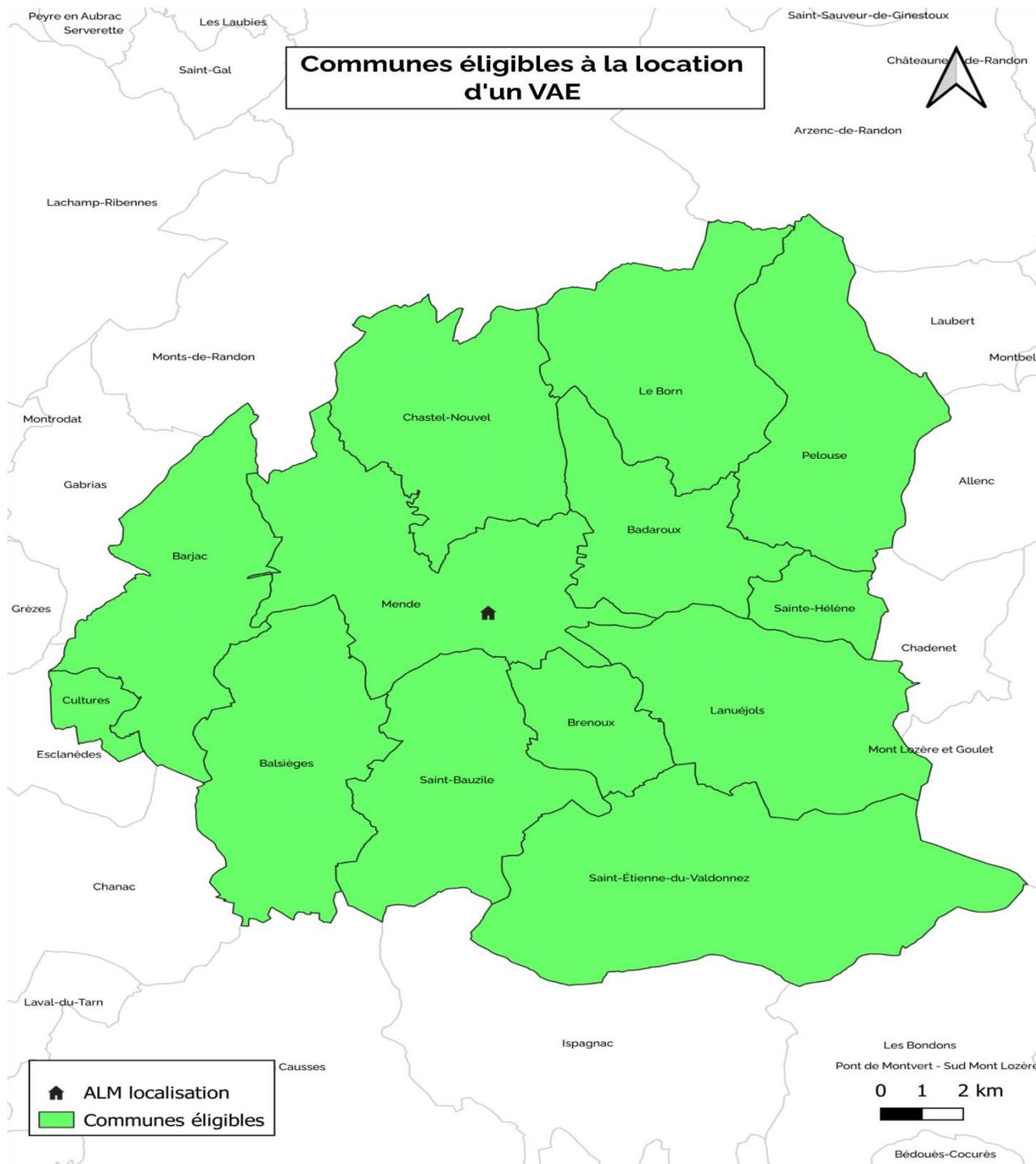
**Agence Lozérienne de
la Mobilité**
contact@mobilite-lozere.fr
SIRET : 507 831 568 00013



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Article 1 :

Le client, ci-après dénommé « le locataire », est une personne physique majeure dont la résidence principale ou le lieu de travail est situé sur la commune de Mende, ou la résidence principale est située dans un rayon de 9 km autour de Mende (voir schéma ci-dessous). Le locataire doit adhérer à l'Agence lozérienne de la mobilité pour pouvoir louer un vélo.



Il déclare être apte à la pratique du vélo et ne présenter aucune contre-indication médicale. Il déclare également être couvert par une assurance de responsabilité civile.

La location commence lorsque le locataire prend possession du cycle et de ses accessoires, une fois le contrat et les conditions générales de location signées, la fiche de contrôle établie annexée ci-après, et dispose du cycle selon la durée de location telle que spécifiée sur la fiche de location. Toute prolongation du contrat de location sera soumise à l'édition d'un nouveau contrat, sous réserve de disponibilité du cycle sur la période demandée.

Article 2 :

Le locataire est responsable du vélo pendant toute la durée de la location. À ce titre, le locataire consent à :

- Respecter les conditions normales d'utilisation : utilisation sur route, chemin goudronné ou voie dédiée ;
- Respect du code de la route. Le locataire est personnellement responsable de toute infraction au code de la route et des dommages matériels et corporels qu'il peut causer à l'occasion de l'utilisation du cycle loué ;
- Attacher le cadre et la roue avant de son vélo à un support fixe avec l'antivol homologué fourni, pendant les périodes de non-utilisation ;
- Rendre le vélo et les équipements dans le même état qu'au début de la location, et la batterie chargée ;
- Retirer la batterie en période de non-utilisation et la stocker dans un endroit sec, à l'abri du froid et des fortes chaleurs.

Un constat de l'état du vélo et des accessoires est effectué lors de la remise et de la restitution du vélo (*cf.* fiche contrôle). Le locataire dépose, lors de la location, un dépôt de garantie d'un montant de 950 euros, non encaissé et restitué à l'issue de la location au vu du constat de bon état du vélo.

Le locataire dispose des 30 premières minutes de la location pour revenir à l'ALM et signaler une éventuelle défaillance technique ou dégradation. Passé ce délai, le locataire sera tenu pour responsable de tout dégât causé au matériel.

Le vélo doit être récupéré et rendu par le locataire au local de l'ALM aux dates et heures fixées dans le contrat.

Article 3 :

Il est interdit au locataire :

- De prêter, céder ou sous-louer le cycle et ses accessoires ;
- De l'utiliser hors des routes carrossables ;
- De modifier le vélo ou d'effectuer des réparations autres que la réparation d'une crevaison (bombe anti-crevaison fournie lors de la location) ;
- De transporter un passager autre qu'un enfant en bas âge placé sur un porte-enfant, pouvant être fourni par l'ALM ;

- Transporter le vélo dans un véhicule ou sur un porte vélo.

La charge maximale du porte-bagage ne doit pas excéder 25 kg. La charge maximale du panier de guidon ne doit pas excéder 5 kg.

Article 4 :

Les réparations, l'entretien et les changements de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale sont à la charge de l'ALM. Toute réparation faite sans l'accord de l'ALM ne sera pas remboursée.

En cas de sinistre, le locataire est tenu responsable de tous les dommages causés au vélo et à ses accessoires (casse, vol...), qu'il en soit ou non l'auteur, mais aussi en cas de non-respect par le locataire des règles d'utilisation ou de la réglementation du contrat. L'ALM est habilitée à réclamer des frais de réparation nécessaires à la remise en état du VAE après devis établi par un professionnel.

En cas de dégradation du vélo, de dommages non réparables et refus de payer les réparations, le dépôt de garantie sera encaissé immédiatement et sans préavis dans le cas de non-respect des engagements pris par le locataire dans le présent contrat.

En cas de dégradation ou non restitution des accessoires fournis lors de la location, les montants suivants seront demandés au locataire :

- Sacoche : 34 euros
- Antivol : 26 euros
- Bombe anti-crevaisson : 7 euros
- Casque : 62 euros
- Clés : 30 euros par clé
- Siège enfant : 20 euros
- Batterie : 500 euros
- Chargeur : 100 euros

Le locataire s'engage à restituer le vélo propre. A défaut, le locataire devra s'acquitter d'un montant de 10 euros pour le nettoyage du vélo.

En cas de non-restitution à la date prévue, une pénalité de 20 euros par jour de retard sera effectuée au locataire et ce dernier s'expose au dépôt d'une plainte pour vol. En cas de retour anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

Au cours de la location, si le locataire constate une défaillance technique ou fait face à un sinistre, le locataire doit impérativement contacter l'ALM. Le locataire ne doit pas entreprendre lui-même la réparation et doit ramener le matériel au local de l'ALM. Si le locataire est dans l'incapacité de se déplacer, l'ALM s'engage à venir le chercher sur place. En cas de défaillance technique, le locataire ne pourra pas demander le remboursement de sa location.

En cas de vol ou d'accident, le locataire devra avertir l'ALM et déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir à l'ALM le dépôt de plainte. En cas de vol, le dépôt de garantie sera encaissé pour permettre le remplacement du vélo.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties chercheront un accord amiable. Si elles n'y parviennent pas, elles conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux.

Article 5 : Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Elles seront conservées pendant 2 ans.

Fait à Mende, le/...../.....

Signature :

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

FICHE CONTRÔLE LOCATION VÉLO ÉLECTRIQUE

Numéro du vélo : Date :

État du matériel à la remise du vélo :

Produit	N°	État			
		Excellent	Bien	Passable	Mauvais
Sacoche					
Casque					
Gilet réfléchissant					
Éclairage avant					
Éclairage arrière					
Sonnette					
Bombe anti-crevaison					
Pneus					
Antivol					
Batterie, clé et chargeur		Chargée		Non chargée	



Observations :

.....

.....

.....

Je soussigné·e, reconnais avoir loué le vélo identifié ci-dessus, en état de fonctionnement comme mentionné.

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »,

FICHE CONTRÔLE LOCATION VÉLO ÉLECTRIQUE

Numéro du vélo : Date :

État du matériel à la remise du vélo :

Produit	N°	État			
		Excellent	Bien	Passable	Mauvais
Sacoche					
Casque					
Gilet réfléchissant					
Éclairage avant					
Éclairage arrière					
Sonnette					
Bombe anti-crevaison					
Pneus					
Antivol et clé					
Batterie, clé et chargeur		Chargée		Non chargée	



Kilométrage :

Observations :

.....

Je soussigné·e, reconnais avoir loué le vélo identifié ci-dessus, en état de fonctionnement comme mentionné.

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »,